



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 25 août 2026 a été adopté le premier projet de règlement suivant :

- **RÈGLEMENT N° 2026-770 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2025-748 DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE I-2 (INDUSTRIE LÉGÈRE) DANS LA ZONE I-306.**

Ce règlement vise à autoriser l'usage I-2 (industrie légère) dans la zone I-306.

Un croquis identifiant la zone concernée I-306 est inséré ci-après. Aussi, le plan de zonage est disponible sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/permis>.

La modification apportée par le premier projet de *Règlement n° 2026-770 modifiant le Règlement n° 2025-748 de zonage afin d'autoriser la classe d'usage I-2 (industrie légère) dans la zone I-306* est susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 septembre 2026, à 12 h 00, à la salle du conseil située au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

L'objet de l'assemblée est de recevoir les commentaires, avis et suggestions des citoyens au sujet de ce projet de règlement. Lors de cette assemblée publique, M. Richard Levesque, conseiller du district numéro 7, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les personnes intéressées peuvent aussi soumettre leurs commentaires par courriel, à greffe@vsad.ca, en personne ou par la poste, à l'attention du Service juridique, du greffe et de l'urbanisme au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec (QC), G3A 2E3. Pour ce faire, les personnes doivent clairement s'identifier avec leur prénom et nom et l'adresse de résidence. L'ensemble du contenu des commentaires seront rendus publics, incluant les prénom, nom et adresse de résidence, à l'exception des courriels et numéros de téléphone, s'ils étaient ajoutés à la correspondance. Les commentaires écrits devront être reçus au plus tard le 9 septembre 2026, 16h00, pour être considérés. Un commentaire écrit sans prénom, nom ou adresse ne sera pas considéré aux fins de la consultation publique.

Le projet de règlement et l'illustration de la zone visée sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville, sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca et à l'hôtel de ville, située au 200, route de Fossambault.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 28 août 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca

